



# POLITIQUE DU

# *atrimoine*

## Notre identité en jeu

VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP



Un miroir où une population se regarde, pour s'y connaître, où elle recherche l'explication du territoire auquel elle est attachée, jointe à celle des populations qui l'ont précédée. Un miroir que cette population tend à ses hôtes, pour s'en faire mieux comprendre, dans le respect de son travail, de ses comportements, de son intimité.

Georges Henri Rivière, 1980

---

Le Service loisirs, culture et communautaire de la Ville de Rivière-du-Loup et Denis Boucher,  
© Tous droits de reproduction réservés  
ISBN 2-9805012-4-7  
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 2002

RÉALISATION – COMITÉ AVISEUR .....	4
MESSAGE DU MAIRE .....	5
PRÉAMBULE .....	6
<b>1. DÉFINITION ET POSITIONNEMENT DU PATRIMOINE .....</b>	<b>7</b>
<b>2. LES PRINCIPES DIRECTEURS</b>	
1. Une gestion intégrée du patrimoine .....	12
2. Un partenariat entre les intervenants .....	13
3. Une appropriation collective du patrimoine .....	14
4. Le patrimoine comme image identitaire .....	15
<b>3. LES AXES D'INTERVENTION ET LES ORIENTATIONS CORRESPONDANTES</b>	
1. La recherche .....	18
2. La sensibilisation .....	18
3. La protection .....	19
4. La mise en valeur .....	19
<b>4. LES OBJECTIFS À ATTEINDRE</b>	
1. La recherche .....	22
2. La sensibilisation .....	22
3. La protection .....	23
4. La mise en valeur .....	23
<b>5. LES MOYENS DE MISE EN OEUVRE</b>	
1. Le suivi de la Politique du patrimoine .....	26
2. La diffusion de la Politique du patrimoine .....	26
3. L'harmonisation des autres politiques municipales .....	26
4. L'application du plan d'action .....	27
5. L'affectation d'une ressource humaine .....	27
6. La gestion exemplaire des biens patrimoniaux municipaux .....	27
7. Le soutien aux intervenants en patrimoine .....	27

# TABLE DES MATIÈRES

# RÉALISATION

## COMITÉ AVISEUR POUR UNE POLITIQUE DU PATRIMOINE

### Recherche et rédaction

Denis Boucher

Coordonnateur culture et patrimoine  
Villes et Villages d'art et de patrimoine

### Supervision et recommandations

Charles Casgrain

Architecte

Raymond Duval

Aménagiste  
MRC de Rivière-du-Loup

Régis Jean

Conservateur  
Musée du Bas-Saint-Laurent

Philippe Lagacé

Président  
Société de sauvegarde du patrimoine  
du Grand-Portage

Georges Levasseur

Président  
Comité consultatif d'urbanisme

Euchariste Morin

Agent  
Ministère de la Culture et  
des Communications  
Direction du Bas-Saint-Laurent

Claude Pelletier

Conseiller municipal  
Ville de Rivière-du-Loup

Normand Provençal

Président  
Office du tourisme et des congrès

Claude Villeneuve

Président  
Société d'histoire et de généalogie  
de Rivière-du-Loup

### Conception et réalisation graphique

Valérie Bouchard, graphiste

### Photos de la couverture

Gino King

Joanie Goudreault, Zoom 2001

Ville de Rivière-du-Loup

Rivière-du-Loup est reconnue pour la valeur exceptionnelle de son patrimoine. Dans le but de protéger et de mettre en valeur une telle richesse, le conseil municipal a convenu que son patrimoine culturel commandait une approche spécifique définie dans la présente politique.

Les membres du conseil municipal et moi-même, sommes très fiers de vous présenter la Politique du patrimoine de la Ville de Rivière-du-Loup.

Cette politique est l'aboutissement d'un long cheminement qui nous a permis de constater, réfléchir, consulter et échanger sur l'héritage qui nous a été légué et qui sera retransmis aux générations futures.

Véritable outil de planification, d'orientation et d'intervention pour la Ville, la Politique du patrimoine se veut également une assise à la mise en place d'un partenariat avec les intervenants et personnes intéressés par le patrimoine et l'ensemble des citoyennes et citoyens. La Ville entend ainsi jouer un rôle de premier plan dans la mise en valeur et la conservation de son patrimoine.

La préservation du patrimoine louperivois relève maintenant de notre responsabilité à tous.

Le maire de Rivière-du-Loup,



Jean D'Amour



MOT DU  
MAIRE

# PRÉAMBULE

L'intention de la Ville de Rivière-du-Loup de se doter d'une Politique du patrimoine est l'aboutissement d'une longue implication du milieu en patrimoine. Elle est aussi le résultat d'une prise de conscience et d'une reconnaissance de la valeur exceptionnelle du patrimoine louperivois. Après plus de 30 ans d'efforts, de luttes, de projets, de réussites et d'échecs, le contexte appelle à une prise en charge collective du patrimoine par les Louperivois.

Le mouvement de défense du patrimoine exprime la nécessité des collectivités de protéger et mettre en valeur leurs diversités culturelles dans un contexte de perte des repères traditionnels et de retour aux identités locales et régionales. Dans une vision communautaire du patrimoine, ce dernier revêt des formes nouvelles, exprimant l'attachement pour des lieux, des objets et des coutumes qui sont autant d'ancrages dans la transformation accélérée de nos modes de vie. Le patrimoine apparaît souvent comme le fer de lance du développement durable. L'accroissement du tourisme culturel accélère le phénomène en inscrivant le patrimoine comme une fenêtre, un regard authentique sur une région, une ville, un quartier.

Le patrimoine a, depuis longtemps, dépassé le stade de la mode pour prendre place au cœur des politiques publiques. Depuis une décennie, on assiste à une décentralisation de la gestion du patrimoine et à une prise en charge par les communautés locales de leurs patrimoines. Les responsabilités, puis les pouvoirs et les moyens se sont accrus dans les municipalités, autorité la plus proche de la communauté. La gestion du patrimoine est, plus que jamais, un enjeu local.

À Rivière-du-Loup, le patrimoine est une préoccupation de longue date. Différents intervenants et organismes ont d'ailleurs démontré leur dynamisme et leur audace par des actions d'envergure. Également, la Ville a été un précurseur en la matière, notamment en étant une des premières villes à adhérer au programme Rues principales en 1987 et en se dotant, pour la première fois au Bas-Saint-Laurent, d'une Politique culturelle. Cette préoccupation à l'égard du patrimoine découle d'abord d'une prise de conscience de la richesse exceptionnelle de cet héritage qui, dans sa forme bâtie, figure parmi les plus remarquables dans l'Est du Québec. Plusieurs monuments et sites ont d'ailleurs fait l'objet de reconnaissances nationales. D'autre part, le patrimoine est fortement associé à l'appartenance et la fierté des citoyens pour ce cadre de vie d'une grande qualité.

Les préoccupations des citoyens à l'égard du patrimoine se traduisent par des attentes de plus en plus nombreuses envers la Ville, multipliant les sollicitations auprès du conseil municipal au cours des dernières années. C'est pourquoi la Ville de Rivière-du-Loup tient à se doter d'un cadre d'orientation et d'un outil d'intervention précis en patrimoine, prenant une fois de plus l'initiative face à cet important enjeu de développement.





# DÉFINITION ET POSITIONNEMENT DU PATRIMOINE

La Politique du patrimoine est le fruit d'une réflexion approfondie sur la définition du patrimoine à Rivière-du-Loup. À la suite des consultations dans le milieu et à la lumière des plus récentes propositions de définition du patrimoine du Québec, il convient de préciser non seulement la signification de la notion de patrimoine mais aussi de circonscrire le champ d'intervention du patrimoine à l'échelle de la municipalité.

La définition retenue découle de la perception du patrimoine exprimée dans la Politique culturelle et peut être formulée ainsi :

*La Ville de Rivière-du-Loup définit le patrimoine comme un ensemble d'éléments – immobilier, mobilier et vivant – reconnus collectivement en tant que témoins de l'évolution historique, de la culture et de l'identité de la communauté.*

De cette définition générale, il convient de préciser la nature des trois formes de patrimoine qui sont reconnues dans la Politique du patrimoine :

**Le patrimoine immobilier** regroupe des éléments du paysage, des bâtiments, des monuments ou installations qui sont fixés au sol et qui témoignent de la façon dont une communauté s'est adaptée à son environnement et y a exploité les ressources.

- *Exemples d'éléments isolés :* Maison, quai, phare, gare, église, pont couvert, croix de chemin, etc.
- *Exemples d'éléments du paysage :* Forme urbaine (trame de rue), éléments topographiques (crans rocheux, rivière, etc.), couvertures végétales (arbres centenaires, jardins anciens, etc.), percées visuelles (vues panoramiques, percées sur le fleuve, etc.).

**Le patrimoine mobilier** regroupe des éléments matériels non-fixes tels que des objets, des biens, des artefacts, des productions artistiques, des documents d'archives qui sont conservés dans leur milieu d'origine ou dans des musées dans le but d'accroître la connaissance et l'appréciation de la culture matérielle d'une communauté.

- *Exemples :* Pièces archéologiques, meubles, outils, équipements, instruments de pêche, moyens de locomotion, documents manuscrits, œuvres d'art.

**Le patrimoine vivant** regroupe les connaissances et les savoir-faire que détiennent et transmettent des personnes appelées « porteurs de tradition ». Ces témoignages, gestes et créations, contribuent à préserver et à valoriser la culture d'expression orale et gestuelle d'une communauté.

- *Exemples de patrimoine vivant :* Musiques et danses traditionnelles, techniques artisanales, récits, contes et légendes.
- *Exemples de porteurs de tradition :* Témoins d'événements historiques, artisans de métiers traditionnels, artistes, auteurs, conteurs, danseurs.

La Ville de Rivière-du-Loup reconnaît le patrimoine comme un **fondement de l'identité louterivoise**. Le patrimoine est d'abord révélateur de cette identité en témoignant d'une constante adaptation des habitants au territoire, notamment par l'architecture, les savoir-faire et les coutumes locales. Le patrimoine est aussi constituant de cette identité en regroupant des symboles et des repères dans le temps et l'espace qui enrichissent la mémoire collective, nourrissent l'imaginaire et imprègnent la perception des habitants. Le patrimoine rassemble les citoyens autour d'un même héritage et d'une même histoire. Il fonde l'appartenance des citoyens ainsi que l'image distinctive de Rivière-du-Loup par rapport au reste du monde.

La Ville de Rivière-du-Loup reconnaît le patrimoine comme un **secteur primordial de la vie culturelle**. Le patrimoine vivant regroupe les éléments porteurs de traditions verbales, musicales et d'art d'interprétation, de même que d'arts populaires, de métiers d'architecture et de métiers d'art. Le patrimoine renferme aussi des éléments mobiliers regroupant des objets, artefacts et œuvres d'art qui témoignent de savoir-faire traditionnels. Le patrimoine est aussi immobilier et réfère à l'architecture et aux paysages humanisés. De plus, toutes ces formes de patrimoine influencent les autres secteurs de la vie culturelle. Elles favorisent une expression culturelle spécifique aux artistes louterivois et offrent un ancrage essentiel à la créativité et à l'innovation.

La Ville de Rivière-du-Loup reconnaît le patrimoine immobilier comme une **composante essentielle du paysage urbain**. De nombreuses composantes anciennes structurent la forme urbaine, comme la trame de rue, le cadre bâti et le couvert végétal. Façonné par les habitants de Rivière-du-Loup depuis plus de 250 ans, le paysage urbain est un héritage remarquable qui permet de tirer profit d'un cadre naturel exceptionnel et qui contribue grandement au charme et à la qualité de vie du milieu.

La Ville de Rivière-du-Loup reconnaît le patrimoine comme un **levier de développement**. Le patrimoine joue un rôle social important. Il tisse les liens communautaires, développe l'attachement pour le milieu de vie et favorise la responsabilisation des citoyens. Le patrimoine participe aussi à la vie économique, notamment comme ressource essentielle dans le cadre de projets de revitalisation et de développement socio-économique. De même, l'apport du patrimoine à l'offre touristique est indéniable et est appelé à croître dans l'avenir. L'activité touristique est aussi l'occasion de développer des produits culturels qui contribuent à la qualité de vie de l'ensemble de la population locale.



# 2

## **LES PRINCIPES DIRECTEURS**

La Politique du patrimoine de la Ville de Rivière-du-Loup s'appuie sur quatre principes directeurs qui déterminent les grandes préoccupations de la Ville de Rivière-du-Loup en matière de patrimoine. Ces principes directeurs inscrivent le patrimoine au cœur d'une vision de développement du milieu.

La Politique du patrimoine entend orienter les interventions en patrimoine selon une **vision plus globale** de la ressource. Dans un esprit de développement d'une « culture patrimoniale », il convient d'intégrer les différentes formes reconnues de patrimoine dans la gestion de la ressource. Ainsi, les patrimoines : immobilier, mobilier et vivant seront davantage perçus comme un tout et ainsi appelés à se compléter dans les interventions. Particulièrement, les savoir-faire et techniques traditionnels reliés aux métiers de la construction et de la restauration architecturale seront favorisés dans les interventions sur le patrimoine bâti.

L'action sur le patrimoine immobilier privilégiera des **interventions d'ensemble** plutôt que la protection d'îlots isolés de leur environnement. La préservation du patrimoine immobilier et des paysages patrimoniaux commande des interventions à la fois adaptées aux particularités spécifiques des éléments et intégrées à l'ensemble de la gestion du territoire.

La Politique du patrimoine exprime un souci de **décloisonner** le champ d'intervention en patrimoine afin d'impliquer d'autres champs disciplinaires dans la recherche, la sensibilisation, la protection ou la mise en valeur du patrimoine. Ces axes d'intervention seront interdépendants et la Ville favorisera un équilibre dans les priorités d'action. C'est pourquoi la Politique du patrimoine se veut **multisectorielle**, favorisant l'implication de divers services municipaux dans la gestion du patrimoine, notamment par la mise sur pied d'**outils de gestion intégrés**.

# 2

## UN PARTENARIAT ENTRE LES INTERVENANTS

La Politique du patrimoine entend **reconnaître les compétences des acteurs** du patrimoine sur son territoire et soutenir leurs initiatives en la matière. La Politique du patrimoine entend préciser le rôle de la municipalité en regard de ses capacités et de ses moyens, mais aussi de ceux des autres intervenants impliqués. Davantage qu'un partage des responsabilités, il convient d'établir un partenariat dans un rapport d'échange et de soutien mutuel.

Le partenariat sera aussi développé de façon à **stimuler les collaborations** entre les acteurs du milieu eux-mêmes. Le besoin de concertation représente un enjeu important, au sein duquel la Politique du patrimoine entend s'impliquer activement par la mise sur pied d'échanges visant à orienter les implications vers des objectifs communs. La Ville de Rivière-du-Loup entend étendre le partenariat à d'autres intervenants impliqués, notamment dans les secteurs de l'entreprise et de l'éducation.

La Politique du patrimoine s'appuie sur le principe voulant que le patrimoine n'a de sens que lorsqu'il est approprié par ceux qui le définissent au départ, soit les citoyens. C'est pourquoi il est important de favoriser l'appropriation collective du patrimoine, à partir de trois aspects :

- L'accès;
- La reconnaissance;
- La participation.

**L'accès** au patrimoine se fait d'abord à partir de la diffusion des connaissances que nous en avons. C'est pourquoi la transmission d'information, l'accès aux sources documentaires et archivistiques ainsi que le support à la recherche, constituent les conditions essentielles pour accroître l'accès aux connaissances. L'accès physique aux lieux, espaces et objets de patrimoine est une dimension essentielle de l'appropriation. Lieux de découverte, de rassemblement, de fêtes ou d'activités ludiques, les espaces patrimoniaux se prêtent à des actions de commémoration, à des projets d'interprétation et à des activités d'animation.

**La reconnaissance** du patrimoine implique que la définition du patrimoine soit clairement établie, diffusée et expliquée. Elle sous-entend la valorisation de l'appréciation populaire plutôt que la seule reconnaissance scientifique du patrimoine. En effet, pour que le patrimoine soit reconnu collectivement, il convient de mettre en lumière sa signification historique et symbolique pour la population. La Politique du patrimoine entend miser sur la diffusion de l'histoire sociale pour établir un lien solide entre le patrimoine et les citoyens. Il convient par ailleurs de stimuler la réflexion et la discussion sur la notion de patrimoine et sur sa signification collective pour la communauté, lors d'événements et activités accessibles au plus grand nombre. Les actions de commémoration doivent, en cela, avoir une dimension populaire.

**La participation** populaire aux activités, projets et événements touchant le patrimoine contribue à responsabiliser les citoyens à la préservation de la ressource. La Ville entend stimuler cette participation populaire par la tenue d'activités et la mise sur pied de projets qui interpellent le rôle du citoyen dans l'amélioration de son cadre de vie. La participation à la conservation du patrimoine sera favorisée par la mise en place d'une approche incitative auprès des propriétaires de biens patrimoniaux dans un esprit de soutien, de conseil et de sensibilisation. De même, la participation à des activités de transmission du patrimoine vivant sera favorisée dans le cadre d'activités culturelles qui mettront en valeur les porteurs de tradition.



La Politique du patrimoine entend inscrire le patrimoine culturel comme **fondement de l'identité louterivoise**. Pour ce faire, il faut favoriser et mettre en valeur l'authenticité et la spécificité de ce patrimoine. La Politique du patrimoine entend construire une image identitaire forte de Rivière-du-Loup à partir de ses richesses patrimoniales. Cette image patrimoniale entend construire une perception intrinsèque, celle des citoyens, et extrinsèque, celle des visiteurs et des autres communautés.

Le patrimoine, en tant qu'image identitaire, doit exprimer une perception cohérente de la communauté louterivoise, de son passé, de son présent et de son avenir. En cela, le patrimoine participe à la **construction d'une vision de développement** de la communauté. La Politique du patrimoine vise ainsi à stimuler l'appartenance et la fierté des citoyens et à développer la création d'un nouveau patrimoine pour l'avenir.



# 3

## LES AXES D'INTERVENTION ET LES ORIENTATIONS CORRESPONDANTES

La Politique du patrimoine détermine quatre axes d'intervention en patrimoine que sont : **la recherche, la sensibilisation, la protection et la mise en valeur**. La Ville est appelée à jouer divers rôles dans ces secteurs d'intervention, en fonction de ses compétences et de celles de ses partenaires.

## LA RECHERCHE

1

La Ville reconnaît la recherche comme un axe essentiel d'intervention en patrimoine. Son soutien à la recherche en patrimoine est basé sur le principe de « connaître avant d'intervenir ». Trois orientations se rattachent aux interventions liées à la recherche :

1. Accroître l'accès aux connaissances et aux sources documentaires à la population et aux organismes impliqués;
2. Développer de nouvelles connaissances en patrimoine et actualiser la recherche en fonction des nouveaux besoins de gestion, de diffusion et de commémoration;
3. Stimuler la recherche en patrimoine mobilier et vivant auprès de clientèles et organismes variés.

## LA SENSIBILISATION

2

La Ville de Rivière-du-Loup reconnaît la sensibilisation et l'éducation au patrimoine comme une intervention clef en matière de gestion du patrimoine. Le travail de sensibilisation doit être orienté en fonction du positionnement du patrimoine que l'on veut atteindre. Trois orientations découlent de l'axe de la sensibilisation.

1. Développer un discours de promotion du patrimoine s'appuyant sur une vision actualisée de la ressource et porté par les élus municipaux, les acteurs de la culture, mais aussi par les intervenants socio-économiques;
2. Diffuser davantage l'information sur la valeur et les moyens de préserver le patrimoine luperivois auprès des citoyens en général, mais aussi auprès de clientèles plus ciblées;
3. Orienter les activités de diffusion culturelle selon une approche d'éducation et de sensibilisation au patrimoine en tant que témoin du passé de la communauté.

# 3

## LA PROTECTION

La Ville de Rivière-du-Loup entend assumer un rôle de chef de file dans la protection du patrimoine immobilier et encourager la protection des patrimoines mobilier et vivant. Trois orientations découlent de l'axe de la protection :

1. Assumer une protection intégrée du patrimoine immobilier, en prenant en compte l'ensemble des éléments physiques qui structurent le paysage urbain et qui contribuent à lui donner sa valeur symbolique et culturelle;
2. Développer une gestion souple du patrimoine architectural dans les secteurs d'intérêt, en accordant la priorité à des interventions d'ensemble, tout en respectant la spécificité de chaque bâtiment;
3. Encadrer la protection de biens patrimoniaux par une approche incitative et par des mesures réglementaires préventives.

# 4

## LA MISE EN VALEUR

La Ville de Rivière-du-Loup entend favoriser la mise en valeur du patrimoine sous toutes ses formes, en fonction des besoins exprimés par le milieu. La mise en valeur du patrimoine repose sur des actions d'interprétation et de diffusion novatrices. Quatre orientations concernent la mise en valeur :

1. Positionner le patrimoine comme un attrait touristique majeur et comme un symbole de Rivière-du-Loup;
2. Favoriser le développement de produits culturels mettant en valeur des thématiques particulières à Rivière-du-Loup et des savoir-faire et coutumes traditionnelles locales;
3. Favoriser le développement et la mise en valeur des lieux de diffusion en patrimoine, en fonction de la clientèle locale;
4. Développer l'interprétation de l'histoire locale et les interventions de commémoration historique (la toponymie, l'érection de monuments et les fêtes commémoratives).



# 4 **LES OBJECTIFS À ATTEINDRE**

Pour chacun des axes d'intervention,  
la Politique du patrimoine vise à atteindre  
les objectifs suivants...

## LA RECHERCHE

# 1

- Permettre à tous les intervenants en patrimoine de recourir à une banque d'information multisectorielle sur le patrimoine bâti louterivois;
- Faciliter la consultation des études sur le patrimoine par le grand public;
- Doter le milieu d'un endroit adéquat de conservation documentaire et archivistique et améliorer l'accès aux lieux existants;
- Développer les connaissances par des recherches en patrimoine incluant l'analyse de l'histoire des biens patrimoniaux;
- Stimuler l'étude et la recherche sur le patrimoine auprès des clientèles scolaires et des propriétaires de biens patrimoniaux;
- Se doter d'un portrait plus complet de l'état et la valeur des patrimoines mobilier et vivant.

## LA SENSIBILISATION

# 2

- Positionner le patrimoine en tant que levier de développement auprès des acteurs du milieu : économique, touristique, culturel et social;
- Accroître la conscientisation des citoyens quant à leur rôle à jouer dans la préservation des patrimoines : immobilier, mobilier et vivant;
- Faire connaître les principes de restauration patrimoniale et valoriser l'entretien respectueux des bâtiments anciens;
- Accroître la participation des clientèles scolaires dans le cadre d'activités d'éducation et de recherche en histoire et en patrimoine;
- Accroître la participation populaire à des événements et à des activités à caractère patrimonial.



# 3

## LA PROTECTION

- Préserver les caractéristiques du paysage qui fait l'identité de la Ville de Rivière-du-Loup en fonction des recommandations du rapport de Bergeron & Gagnon (2001);
- Préserver les caractéristiques de chacun des secteurs d'intérêt patrimonial par des mesures d'intervention guidées par des critères et des objectifs;
- Augmenter le recours à des savoir-faire traditionnels et à des expertises spécialisées en restauration patrimoniale;
- Favoriser le maintien des éléments architecturaux d'origine des bâtiments anciens tout en considérant les nécessités d'adaptation aux usages modernes ;
- Assurer la protection adéquate du patrimoine religieux et planifier le recyclage respectueux d'éventuels bâtiments d'intérêt.

# 4

## LA MISE EN VALEUR

- Développer l'image patrimoniale de Rivière-du-Loup dans les publications touristiques et autres activités promotionnelles;
- Offrir des nouveaux produits touristiques à caractère patrimonial tout en assurant leur diffusion auprès de la population locale;
- Accroître l'image distinctive des secteurs d'intérêt patrimonial par la mise en valeur de leurs caractéristiques spécifiques et de leur histoire;
- Développer des produits culturels spécialisés, basés sur des savoir-faire et des traditions locales;
- Reconnaître et soutenir les organismes de diffusion et d'interprétation du patrimoine;
- Favoriser le regroupement d'intervenants autour de projets communs de diffusion en patrimoine;
- Encadrer les actions de commémoration en fonction d'une planification globale et cohérente de la commémoration historique.



# 5 **LES MOYENS DE MISE EN ŒUVRE**

Afin d'assurer la mise en œuvre de la Politique du patrimoine, la Ville de Rivière-du-Loup entend établir un certain nombre de mesures de gestion et de collaboration.

## LE SUIVI DE LA POLITIQUE DU PATRIMOINE

1

La Commission culturelle verra à l'application de la Politique du patrimoine. La révision de la composition de la Commission lui permettra de s'adjoindre deux représentants du milieu patrimonial. La Commission pourra avoir recours, ponctuellement et selon les besoins, à des personnes ressources en matière de patrimoine.

Comme pour les autres secteurs culturels, la Commission culturelle aura à tenir une rencontre annuelle avec les intervenants du secteur de la muséologie et du patrimoine et en particulier avec les partenaires du Plan d'action. En plus d'être un canal privilégié de concertation, cette rencontre permettra de mettre à jour le plan d'action et d'évaluer les priorités pour l'année à venir. Cette évaluation annuelle sera déposée au conseil municipal sous forme de recommandations, selon la procédure habituelle de la Commission culturelle.

C'est le Service loisirs, culture et communautaire qui est le porteur de la Politique du patrimoine. Le suivi de la Politique du patrimoine sera aussi assuré au sein de l'administration municipale par la création d'une équipe de coordination inter services regroupant des représentants du Service loisirs, culture et communautaire et du Service d'urbanisme et de développement. Cette équipe devra s'adjoindre des représentants des autres services municipaux, au gré de la réalisation des actions de la Politique. La direction générale sera mise à contribution pour faciliter l'intégration des objectifs de la Politique du patrimoine avec les orientations de la Ville.

## LA DIFFUSION DE LA POLITIQUE DU PATRIMOINE

2

L'énoncé de Politique du patrimoine ainsi que son plan d'action seront des documents facilement accessibles aux citoyens sous un format imprimé. Tous les outils d'information pertinents dont dispose la Ville seront mis à profit afin de faire connaître et rendre accessible la Politique du patrimoine au plus grand nombre de personnes.

## L'HARMONISATION DES AUTRES POLITIQUES MUNICIPALES

3

L'application de la Politique du patrimoine devra se faire en harmonie avec les autres politiques, programmes et règlements municipaux. Découlant des orientations de la Politique culturelle, la Politique du patrimoine entend s'arrimer avec d'autres outils de planification, comme le plan d'urbanisme. La politique du patrimoine devra aussi être cohérente avec la Politique familiale et la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes culturels.

Directement structuré pour répondre aux objectifs de la Politique, le plan d'action constitue un plan triennal évolutif. En effet, à la lumière d'un bilan annuel, la Commission culturelle procédera à la révision des actions prévues pour les deux (2) autres années à venir. Cette mise à jour annuelle permet ainsi une bonification graduelle du plan d'action, lui permettant de demeurer pertinent durant plusieurs années.

## **L'APPLICATION D'UN PLAN D'ACTION**

Une ressource humaine relevant du Service loisirs, culture et communautaire sera affectée à l'application de la Politique du patrimoine, en collaboration avec la Commission culturelle et l'équipe de coordination inter services.

## **L'AFFECTION D'UNE RESSOURCE HUMAINE**

En fonction de son rôle de chef de file dans la protection du patrimoine loupériquois, la Ville de Rivière-du-Loup assurera une gestion exemplaire des éléments de son parc immobilier, des lieux publics, des archives et autres biens d'intérêt patrimonial. Selon ses moyens et en fonction des possibilités, la Ville de Rivière-du-Loup assurera l'accès et la mise en valeur de ses lieux et biens patrimoniaux au plus grand nombre.

## **LA GESTION EXEMPLAIRE DES BIENS PATRIMONIAUX MUNICIPAUX**

En fonction de ses pouvoirs et selon ses moyens financiers, la Ville de Rivière-du-Loup poursuivra son soutien aux organismes et intervenants en patrimoine et particulièrement aux partenaires identifiés au plan d'action. Diversifié, le soutien aux intervenants en patrimoine peut prendre la forme de ressources humaines, techniques, matérielles et financières. L'accès aux infrastructures municipales sera aussi facilité selon les besoins exprimés en matière de locaux, et ce autant pour une courte activité ponctuelle que pour un espace permanent.

## **LE SOUTIEN AUX INTERVENANTS EN PATRIMOINE**





# UN ENGAGEMENT MUNICIPAL

La Ville de Rivière-du-Loup s'engage à assumer un leadership dans la gestion du patrimoine culturel louverivois en plaçant non seulement son intervention en patrimoine au sein de ses priorités d'action mais en reconnaissant que celle-ci commande une approche qui lui est spécifique. Parce que la gestion du patrimoine culturel est un projet de développement collectif, la Ville de Rivière-du-Loup convient de la mise en place d'un partenariat avec les acteurs du patrimoine d'une part, et l'ensemble des citoyens d'autre part, tout en y jouant un rôle de chef de file en matière de conservation et de mise en valeur du patrimoine.

LE CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP FORMÉ DE :

Messieurs

Le maire, Jean D'Amour

Les conseillers Claude Pelletier, Jean-Guy Dionne,  
Hervé Bouchard, Daniel LeBlond et Michel Morin

A APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ LA POLITIQUE DU PATRIMOINE  
LORS DE LA SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2002.

